

RCS : CAYENNE

Code greffe : 9731

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00634

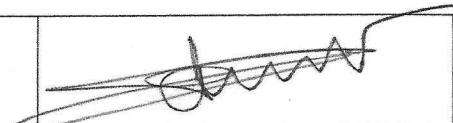
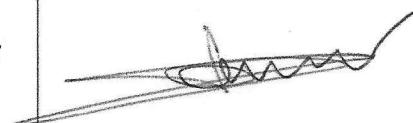
Numéro SIREN : 899 600 233

Nom ou dénomination : 10 A

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2023 sous le numéro de dépôt 2573

**SAS 10A  
Sise 1530C RN2  
97351 MATOURY  
Capital de 1000 euros  
Siret: 89960023300014**

**Etat des présences à l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue le 31 août 2023**

Christian PERNAUT	Actionnaire	
Thierry FAVARETTO	Actionnaire	
SIAL	Actionnaire, représentée par Christian PERNAUT	
Alexandre BRIAND	Actionnaire Président	

**SAS 10A  
Sise 1530C RN2  
97351 MATOURY  
Capital de 1000 euros  
Siret: 89960023300014**

**Rapport de gestion  
présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue le 31 août 2023**

Messieurs les actionnaires,

Nous avons réuni ce jour l'assemblée annuelle de la SAS 10A afin de soumettre à son approbation la nomination de son Président.

En effet, dans le cadre prévu d'une cession future des actions de la société, il est envisagé de positionner d'ores et déjà le futur président au poste de dirigeant, Monsieur Alexandre BRIAND ayant par ailleurs déposé sa démission au siège de la société par courrier du 5 août 2023.

Le candidat au poste de Président est Monsieur Will Charles DA SILVA, brésilien mais pour lequel nous disposons la carte de résidence permanente valant titre de séjour.

Veuillez recevoir, Messieurs les actionnaires, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Alexandre BRIAND



**SAS 10A  
Sise 1530C RN2  
97351 MATOURY  
Capital de 1000 euros  
Siret: 89960023300014**

**Procès-verbal  
de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue le 31 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un août, à 11 heures 30, l'assemblée générale des associés de la SAS 10A 1530C RN2 97351 MATOURY Siret 89960023300014 s'est tenue dans les locaux de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre BRIAND en sa qualité d'actionnaire dirigeant. Le secrétariat est assuré par Christian PERNAUT.

Le président fait signer la feuille des présences et constate :

Sont présents :

- Christian PERNAUT, détenteur de 33 actions sur les 100 composant le capital ;
- Thierry FAVARETTO, détenteur de 33 actions sur les 100 composant le capital ;
- Alexandre BRIAND, détenteur de 33 actions sur les 100 composant le capital ;
- SIAL, représentée par Christian PERNAUT, détenteur de 1 action sur les 100 composant le capital ;

Sont représentés :

- Néant.

Le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Démission d'Alexandre BRIAND ;
- Nomination du Président ;
- Questions diverses ;
- Formalités de dépôt au greffe.

Il donne ensuite lecture du rapport du Président et ouvre les débats. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le vote sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

## Première résolution : démission d'Alexandre BRIAND

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Alexandre BRIAND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## Deuxième résolution : nomination du Président

Les actionnaires nomment Monsieur Will Charles DA SILVA, né le 14 septembre 1973 au Brésil, et détenteur d'une carte de résident permanent numérotée NWYNH4EI1 dont le numéro personnel est 9700013555, comme Président de la SAS 10A.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## Troisième résolution : formalités de dépôt des comptes au greffe

Les associés donnent pouvoir au cabinet Fiduciaire Européenne de Conseil, représenté par Vincent DUCROT, pour effectuer les formalités de publicité et de Greffe du Tribunal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Le 31 août 2023  
A MATOURY

Le Président de séance,  
Alexandre BRIAND

Le Secrétaire de séance,  
Christian PERNAUT



*Bon pour acceptation de mandat  
Président Will Charles*

